

■ **Séance du vendredi 05 mai 2017 à 21 h 00**

L'an deux mille dix-sept et le cinq mai, à vingt et une heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de MONTELS sous la présidence de Monsieur Ludovic RAU, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :
1. Désignation d'un représentant à la CLECT
2. Possibilité d'adhésion au groupement de commandes pour la voirie
3. Possibilité d'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité
4. Validation du rapport annuel 2016 sur les tarifs et qualité de l'eau potable
5. D.M. 01
6. Informations et questions diverses

Etaient présents : Mme ARTUSO Christel -VIRILLI M. Christine

Mrs RAU Ludovic-ROULAND Robert-SOUPART Patrick -ALAJARIN Frédéric- SOUTIE Didier- GLAUDIS Frédéric

ABSENTS : Mmes BOYER Monique-CLOT Marie-Christine

Monsieur ALAJARIN Frédéric a été désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ludovic RAU, Maire qui constate que 08 Conseillers Municipaux sur 10 sont présents et que le conseil peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 29 mars 2017 n'appelant pas de modifications, est adopté à l'unanimité des membres présents.

1. C.A. – Désignation d'un représentant à la CLECT

Le Maire, ayant exposé les faits ;

- Vu la mise en place de la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017 ;

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide :

- **de désigner :**
. Mr Ludovic RAU, Maire, en tant que représentant à la Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- **de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.**

2. Possibilité d'adhésion au groupement de commandes pour la voirie

Le Maire, ayant exposé les faits ;

Monsieur le Maire explique que depuis le 1^{er} janvier 2017, les trois communautés de communes du Rabastinois, Vère-Grésigne Pays Salvagnacois et Tarn & Dadou ont fusionné pour se transformer en Communauté d'Agglomération.

Dans le cadre de cette fusion, la Communauté d'Agglomération s'est dotée de nouvelles compétences inscrites dans ses statuts dont notamment la compétence "Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire".

En date du 13 février 2017, la Communauté d'Agglomération a défini l'intérêt communautaire dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de voirie. Cela a permis de tracer, dans un souci de lisibilité, les axes d'intervention clairs de la communauté et de ses communes membres. En effet, il s'est agi d'établir une ligne de partage, au sein de ladite compétence, entre les domaines d'action transférés à la communauté et ceux qui demeurent au niveau des communes.

Considérant le travail collaboratif engagé entre la Communauté d'Agglomération, les communes et les syndicats assurant en partie la compétence voirie, en particulier concernant le lancement des marchés de fournitures, de travaux, de maîtrise d'œuvre et de transports de fournitures, et pour des raisons évidentes d'économie d'échelle et d'organisation, la Communauté d'Agglomération, les communes membres et les syndicats concernés ont choisi de constituer un groupement de

Commune de MONTELS - Compte-rendu du Conseil Municipal 2017.02

commandes en vue de lancer une ou plusieurs consultations afin de procéder aux achats et/ou travaux nécessaires à l'exercice en commun de la compétence "Voirie".

Il est proposé de désigner la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement.

Une convention de groupement de commandes qui permettra à chacune des entités de gérer en direct ses bons de commandes et les paiements correspondants sera conclu à cet effet.

Par ailleurs, dans ce cadre, il y a lieu de créer une commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires; celle-ci doit être constituée d'un représentant de chaque membre du groupement.

Notre commune ayant intérêt à participer à ce groupement, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal (Conseil syndical) d'émettre un avis sur la participation de notre commune à la constitution de ce groupement de commandes, de l'autoriser à signer la convention à intervenir et de désigner le futur membre de la commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics définissant les règles de fonctionnement des groupements de commandes,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

APPROUVE la participation de la commune de Montels à la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec Communauté d'Agglomération, certaines communes membres et les syndicats concernés pour la réalisation de travaux et/ou d'achat de fournitures et de matériel dans le cadre de l'exercice de leurs compétences en matière de voirie,

AUTORISE Monsieur le Maire ou toute personne qu'il aura désignée, à signer cette convention,

DÉSIGNE Monsieur Ludovic RAU, Maire de la commune de Montels, comme représentant de la Commune à la commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires.

3. Possibilité d'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Le Maire, ayant exposé les faits ;

- Vu les propositions faites, par le SDET, et concernant la possibilité donnée à la commune de Montels d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique ;

Monsieur le Maire informe les membres présents de cette possibilité d'adhésion et leur donne lecture de la convention s'y rapportant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide :

de ne pas adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique proposé par le SDET ;

- **de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire en ce qui concerne ce dossier.**

4. Validation du rapport annuel 2016 sur les tarifs et qualité de l'eau potable

Le Maire, ayant exposé les faits ;

- Vu la rapport annuel 2016, émis par le SIAEP DU GAILLACOIS et concernant les tarifs et la qualité de l'eau potable distribuée sur la commune de Montels;

Monsieur le Maire donne lecture du dit rapport aux membres présents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide :

- de valider le rapport annuel 2016, sur le prix et la qualité l'eau potable distribuée sur la commune de Montels tel que présenté,**
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire.**

5. D.M. 01

Le Maire, ayant exposé les faits ;

- Vu l'erreur commise lors de l'enregistrement du budget communal 2017 ;

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y a lieu de procéder à une régularisation des comptes 023 et 021 afin que ceux-ci soient équilibrés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide :

- de prendre les décisions modificatives ci-dessous :**

FONCTIONNEMENT – DEPENSES

023 – Virement à la section d'investissement - 0.19 €

FONCTIONNEMENT – DEPENSES

011 – 623- Publications-Publicité + 0.19 €

- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de mener à bien ce projet.**

6. Informations et questions diverses

Cloche de l'église : Suite au projet d'achat d'une nouvelle cloche pour l'église de Montels, Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y a lieu de prévoir les parrain et marraine, de décider quelles inscriptions et frises seront gravées sur la nouvelle cloche.

Après réflexion et à l'unanimité des présents, il a été décidé ce qui suit :

- Parrain : Justin GARDES
- Marraine : Marielle RAU
- Nom de la cloche : ESPERANCE
- Phrase qui sera portée sur la cloche :
Je m'appelle Espérance, ma marraine est Marielle Rau, mon parrain est Justin Zannier. J'ai été bénie le 12 août 2017 à l'église Notre Dame de l'Assomption de Montels.
Sachant que le tout devra être inscrit en Occitan
- Frise : Feuilles de vigne + grappes de raisins
- Effigie : Croix Occitane

La bénédiction aura lieu le samedi 12 août 2017 et l'inauguration est prévue le samedi 02 septembre 2017.

Plus aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 55.

Ludovic RAU	Christel ARTUSO	Frédéric ALAJARIN
Céline BRUN	Monique BOYER	M. Christine CLOT
Frédéric GLAUDIS	Robert ROULAND	Patrick SOUPART
Didier SOUTIE	M. Christine VIRILLI	